



CAISSE DE BRANCHE



Caisse de Prévoyance
et de Retraite
du personnel de la ~~SNCF~~
BRANCHE

LE SCÉNARIO « CAISSE DE BRANCHE » UNSA-FERROVIAIRE EST ACTÉ !

Paris, le 29 juin 2020

EN QUELQUES MOTS...

Le 26 juin 2020, le Gouvernement a acté la future évolution de la CPRP SNCF en Caisse de Branche de l'activité ferroviaire : c'est l'aboutissement d'un combat de plusieurs années pour l'UNSA-Ferroviaire qui voit son scénario retenu et validé par les Pouvoirs Publics. Et c'est une première garantie sociale pour les salariés au sein de la Branche !

Petit retour en arrière...

Lors du Conseil d'Administration de la CPR du 15 octobre 2019, était présenté le rapport interministériel de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) et du Conseil Général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD), relatif à la

« Prévoyance dans la branche ferroviaire », qui étudiait notamment cinq scénarios d'évolution potentielle de la couverture d'assurance maladie et de sa gestion au sein de la Branche ferroviaire. L'**UNSA-Ferroviaire** avait été préalablement auditionnée dans le cadre de ce rapport, également présenté lors de la réunion de la Commission Mixte Paritaire Nationale (CMPN) de la Branche ferroviaire du 10 septembre 2019. L'**UNSA-Ferroviaire**, mobilisée depuis des années sur ce dossier impactant également le devenir de la CPRP SNCF, avait soutenu dans ces instances son scénario (le n°5 dans le rapport) de maintien du système de couverture de base, mais

géré par la seule CPRP SNCF pour tous les salariés de la Branche (agents SNCF du Cadre Permanent transférés ou non, salariés contractuels actuels et futurs). Lors de ce CA de la CPR du 15 octobre 2019, les représentants des Ministères annonçaient l'ouverture d'une ultime phase de concertation, qui permit à l'**UNSA-Ferroviaire** de rappeler encore une fois ses revendications.

Les autres scénarios...

D'autres scénarios, proposés par d'autres organisations syndicales, exigeaient, par exemple, l'extension du régime spécial à tous les salariés de la branche et, donc, aux entreprises concurrentes de la SNCF : scénarios sans doute généreux sur le principe, mais totalement illusoires... Il était acquis que le Gouvernement, qui avait fermé le recrutement au Statut depuis le 1^{er} janvier 2020, n'envisageait en aucun cas de revenir en arrière et d'étendre aux salariés de la branche le bénéfice du régime spécial, déjà fermé par les Pouvoirs Publics aux nouveaux embauchés à la SNCF eux-mêmes... L'**UNSA-Ferroviaire** a dû aussi batailler ferme pour éviter à tout prix le scénario n°1, qui préconisait un statu quo et, donc, menaçait d'extinction lente la CPRP SNCF, ainsi que le scénario n°2 de technocrates à courte vue, toujours friands de faire disparaître les spécificités cheminotes, scénario qui prévoyait purement et simplement la couverture de tous les salariés de la Branche par le régime

général. Cette option, concrètement, questionnait l'existence même de la CPRP SNCF et aurait impliqué le transfert aux Caisses Primaires d'Assurance Maladie des cheminots au Statut !

Une rencontre décisive !

L'ultime phase de concertation achevée, l'**UNSA-Ferroviaire**, comme Sœur Anne, ne voyant rien venir, a sollicité une nouvelle audience auprès du Ministère des Transports et a été reçue le 23 juin 2020. Après avoir une nouvelle fois plaidé la cause d'une Caisse de Branche auprès du Secrétaire d'Etat chargé des Transports et de son Cabinet, l'**UNSA-Ferroviaire** a reçu un courrier de Monsieur DJEBARRI en date du 26 juin qui, parmi les points évoqués, indique (extrait) : « *le Gouvernement a ainsi retenu le scénario 5 en validant le principe d'une extension des missions de la caisse de prévoyance et de retraite [du personnel de la SNCF] pour en faire une véritable « caisse de branche » sans que cela n'entraîne de modification du périmètre du régime spécial* ».

Un guichet unique pour les salariés de la Branche ferroviaire !

L'**UNSA-Ferroviaire** salue cette décision du Gouvernement qui acte le scénario qu'elle a toujours soutenu et défendu. Dans le cadre de la future ouverture à la concurrence des transports de voyageurs, que l'**UNSA-Ferroviaire** a combattue mais qui est désormais actée par la Loi, cette Caisse de Branche renforcera l'attractivité du secteur, en offrant aux salariés un véritable marqueur d'identité des métiers du ferroviaire. De plus, elle représentera un amortisseur potentiel de crises sociales, que pourraient générer les conséquences de futurs transferts de personnels vers les Entreprises ferroviaires concurrentes en cas de perte de marché. **Ce guichet unique sera ainsi un vecteur de neutralité sociale pour les salariés, de simplification administrative, et leur évitera également toute interruption de droits.**

Une garantie d'activité pour la CPRP SNCF !

Ce scénario n° 5, défendu par l'**UNSA-Ferroviaire** et acté par le Gouvernement, présente également une garantie d'activité supplémentaire pour nos collègues de la CPRP SNCF et préservera cette institution historique d'une lente et inexorable spirale d'extinction de type « Caisse des Mines ». C'est un juste retour pour la CPRP SNCF, au regard de l'excellence de sa gestion et de sa qualité de service aux affiliés, salariés comme pensionnés, soulignées

par l'**UNSA-Ferroviaire** et reconnues aujourd'hui par toutes les parties prenantes de ce dossier.

Caisse de Branche : à quelle échéance ?

À ce jour, **aucune échéance de mise en œuvre n'est précisée par le Gouvernement.** Évidemment, cette évolution n'est pas pour demain car elle impacte de nombreux paramètres juridiques et techniques. Il est d'abord nécessaire de l'acter sur le plan légal et réglementaire, par exemple dans le cadre du PLFSS (Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale). Il est également à noter que la Convention actuelle d'Objectifs et de Gestion (COG) de la CPRP vient à échéance le 31 décembre 2021. L'**UNSA-Ferroviaire** considère ainsi que la date de renouvellement de la COG, qui interviendra le **1^{er} janvier 2022**, pourrait représenter une opportunité et une échéance possibles.

Quoi qu'il en soit, l'**UNSA-Ferroviaire** restera évidemment mobilisée sur les conditions de cette mise en œuvre, aussi bien au sein du Conseil d'Administration de la CPRP SNCF où siègent vos Administrateur-trice-s **UNSA-Ferroviaire**, qu'auprès des différents Ministères de tutelle.

PRÉFÉREZ L'UNSA-FERROVIAIRE QUI DÉFEND L'IDENTITÉ CHEMINOTE ET PRÉSERVE VOS DROITS, AVEC LE RÉALISME ET LE PRAGMATISME D'UNE ORGANISATION SYNDICALE COMBATIVE, MAIS RESPONSABLE, QUI EST ECOUTÉE ET ENTENDUE PAR LES POUVOIRS PUBLICS !

CONTACTS

Didier MATHIS mathis.@unsa-ferroviaire.org
François PIEROTTI pierotti.f@unsa-ferroviaire.org

